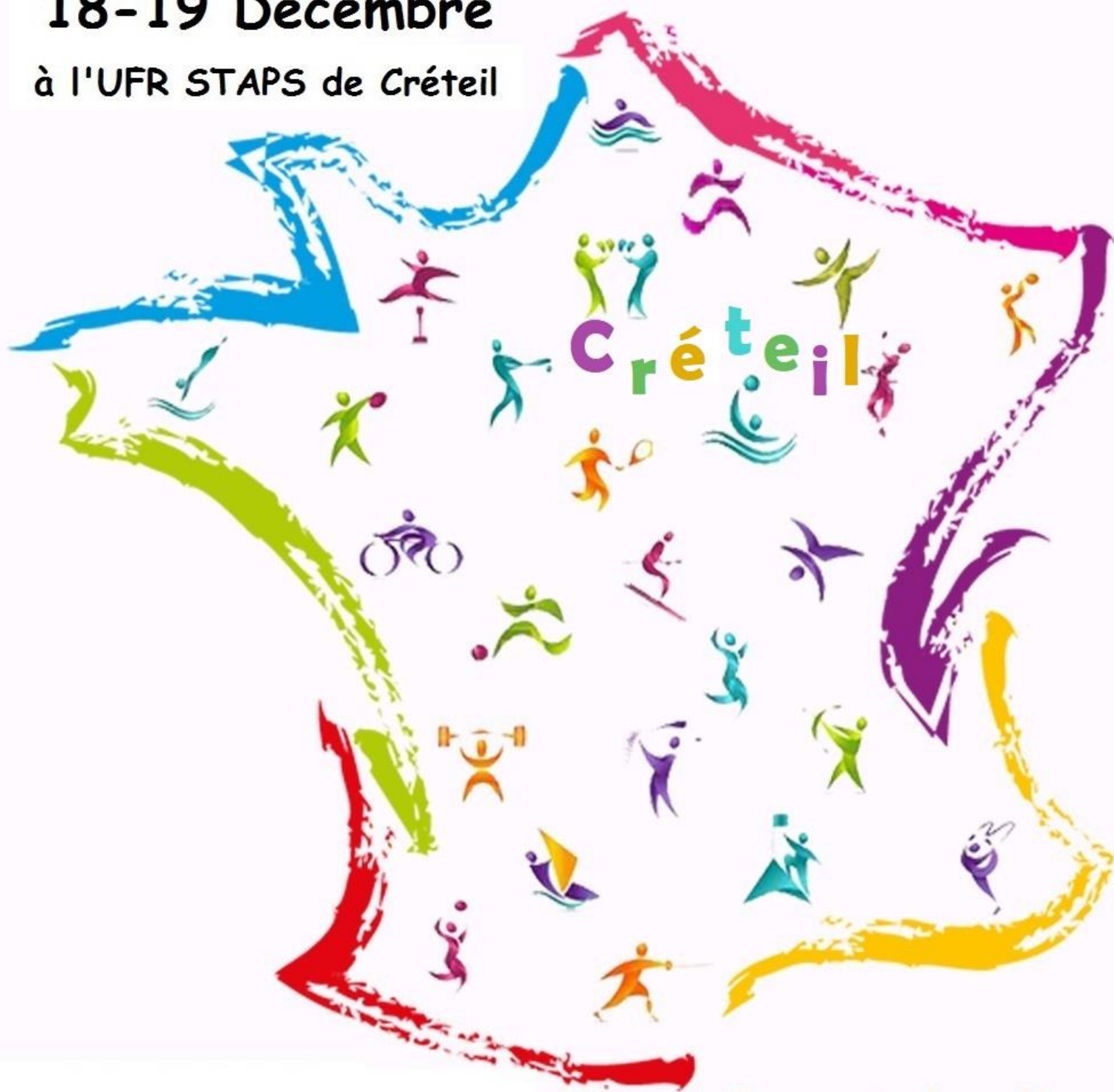


# Les journées de l'EPS

18-19 Décembre

à l'UFR STAPS de Créteil



" Ce qui s'apprend et  
ce qui s'enseigne en EPS "

(Formation pratique d'APSA, conférences,  
programmes alternatifs...)

Société  
Sport  
Ecole  
EPS

SNEP F.S.T.

## Journées de l'EPS de Créteil :

### Le rendez-vous syndical annuel des profs d'EPS !

Avec cette 4<sup>ème</sup> édition de cet événement syndical et professionnel pour les profs d'EPS de l'académie, le SNEP-FSU Créteil souhaite être un acteur du débat professionnel !

#### **Formation syndicale et professionnelle ouverte à tous :**

**Conférences, ateliers, mais aussi de la formation pratique dans les APSA (Danse, Boxe Française-Savate, Demi-fond et Hand-ball)**

#### **LUNDI 18 DECEMBRE (Accueil à partir de 9h)**

- Table ronde « Ce qui s'enseigne, ce qui s'apprend » :
  - Pourquoi les élèves ne réussissent pas à l'école ? Réflexion sur le malentendu scolaire (Julien Netter, ESPE Créteil)
  - L'EPS dans les quartiers difficiles (Carine Guerandel, STAPS de Lille)
  - Les programmes alternatifs, une référence nationale (Serge Reitchess, prof d'EPS aux Lilas)
- Formation pratique : Boxe-Française, Hand-ball, Danse ou Demi-fond

#### **MARDI 19 DECEMBRE (Accueil à partir de 9h)**

- Débat JOP Paris 2024, quels enjeux pour l'EPS ?
- Conférence « L'Ecole des compétences » (Nico Hirtt, chercheur et syndicaliste belge)
- Controverses de l'EPS : les compétences en question !
  - Évaluation et certification
  - Programmation, projet pédagogique EPS
  - Acquisitions dans les APSA
- Conférence « Le métier de prof d'EPS à Créteil »
  - L'autonomie à la Blanquer (Eric Mansencal, Proviseur en lycée - acad' de Créteil)
  - Comment se décident les réformes de l'Ecole ? (Pierre Clément, sociologue)

### **Pour participer**

**Faire une demande d'autorisation d'absence pour stage syndical dès que possible**  
(Maxi 1 mois avant la date de l'événement, document à télécharger sur le site, onglet stages)

**Remplir formulaire d'inscription en ligne** (site ou Facebook Snep-Fsu Créteil)

La formation syndicale est un droit (12 jours/an) et il est important de s'en saisir !

Lieu : UFR STAPS Créteil, 27 avenue Magellan 94000 CRETEIL

Métro ligne 8 « Créteil pointe du lac »

Contact : s3-creteil@snepfusu.net